



Dans le cadre de la coopération avec la BERD, le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable a procédé le lundi 18 février 2019, sous la présidence de Monsieur Aziz Rabbah, Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, au lancement de l'étude relative à la modélisation et la simulation du réseau d'électricité très haute, haute et moyenne tensions, afin d'établir les capacités d'injection des énergies renouvelables dans le système électrique national.

La réunion de lancement a vu la participation des représentants des Départements concernées notamment, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable, l'Agence Marocaine pour l'Energie Durable et l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité ainsi que les représentants de la BERD.

M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable a mis l'accent sur l'importance des résultats de cette étude relatifs à la détermination de la capacité d'accueil d'injection des énergies renouvelables pour donner une visibilité aux investisseurs privés dans le domaine de la production de l'électricité, ainsi qu'une visibilité sur la répartition régionale de l'investissement et sur la possibilité de décentraliser la production électrique.

M. le Ministre a également mis en exergue l'importance de cette étude pour sécuriser notre système électrique et donner la possibilité à l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité pour atteindre ses objectifs en matière de régulation du secteur électrique conformément à l'article 5 de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables, les conditions et les modalités de l'accès au réseau électrique national de Moyenne Tension.

Lors de cette réunion, le consultant TRACTEBEL – Engie a présenté la méthodologie globale, les détails de la portée de l'étude, les activités liées à cette étude, ainsi que le calendrier de réalisation. Cette réunion fût également l'occasion d'échanger autour des attentes des différents organismes concernés par les résultats de l'étude en question.

Cette étude fera l'objet d'une formation au profit des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution pour la mise à jour de la modélisation des réseaux en fonction des développements du système électrique.

Un Comité de Pilotage a été constitué et composé des représentants des Départements Ministériels et organismes concernés (MEMDD, MEF, MI, MAGG, ONEE, MASEN, ANRE et les Distributeurs) pour définir les orientations stratégiques, prendre les décisions nécessaires et valider les différentes phases de l'étude.

Un Comité de Suivi a été également constitué dans le but d'assurer le suivi de l'avancement opérationnel de cette étude et la préparation des décisions du comité de pilotage.

Il a été décidé de programmer des entrevues entre le consultant et les différents organismes concernés durant la semaine suivante.

A titre de rappel, le nouveau cadre législatif du secteur des énergies renouvelables créé par l'adoption de la loi 13-09 sur les énergies renouvelables, permet une ouverture partielle du marché de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables à la concurrence ainsi que l'accès au réseau de transport de très haute tension et de haute tension.